

FICHE PROJET

TRANSIT : L'adaptation de DELTA T aux standards CDU - Les évolutions NCTS phases 5 et 6 -

1. Vous avez dit NCTS ?

NCTS (*new computerised transit system* ou nouveau système de transit informatisé) est un système mis en place par la Commission européenne en 2003, qui repose sur un échange de messages électroniques entre les opérateurs et les administrations douanières, ainsi qu'entre ces dernières. En France, le système de gestion du transit connecté au système européen NCTS est **DELTA T**. Il est utilisé par l'ensemble des opérateurs depuis 2021.

Le principal objectif des phases 5 et 6 de NCTS est de compléter le processus de transit en l'alignant sur les exigences du Code des Douanes de l'Union (CDU).

2. Qui est concerné ?

Les phases 5 et 6 de NCTS concernent tous les opérateurs économiques qui utilisent DELTA T, en EDI comme en DTI, pour faire circuler des marchandises sous transit dans l'Union européenne et dans les pays de transit commun, ainsi que les commissionnaires en douane et les prestataires de connexion EDI.



3. Quelles sont les évolutions prévues par la phase 5 ?

✓ La dématérialisation du document accompagnement (« DocAcc Transit ») qui pourra être présenté par exemple sur un smartphone ou une tablette alors que, jusqu'à présent, il devait être transporté au format papier avec les marchandises et présenté aux agents des douanes (un QR code ou un code-barre pourra remplacer le DocAcc, les discussions sont toujours en cours),

- ✓ l'obligation pour les opérateurs de renseigner le code SH6 des marchandises placées sous transit (auparavant seule la désignation des marchandises était requise),
- ✓ le développement des interfaces avec d'autres systèmes tels que les applications nationales d'export et de sortie (DELTA Export, pour la France) : cela permettra en cas d'export suivi de transit, d'apurer la déclaration d'export lorsque la déclaration de transit sera notifiée au passage dans le premier bureau d'entrée du nouveau territoire emprunté,
- ✓ l'enregistrement informatique des incidents au cours du transport : en cas d'incident, le chauffeur doit se rapprocher du bureau de douane le plus proche du lieu de l'incident, afin que le bureau rentre informatiquement cet événement dans le système de gestion du transit,
- ✓ la prise en compte du jeu de données réduit, sur autorisation préalable, pour les transits en ferroviaire, maritime et aérien.

4. Quelles sont les évolutions prévues par la phase 6 ?

NCTS - Phase 6 permettra de combiner les formalités propres au transit de marchandises avec celles qui sont liées à la sûreté et à la sécurité à l'entrée sur le territoire de l'Union. D'un point de vue technique, le système de transit NCTS sera donc raccordé avec le répertoire de données commun (*common repository*) d'ICS 2.

Cette évolution constitue une nouvelle simplification pour les opérateurs économiques, qui n'auront plus à déposer qu'une seule déclaration de transit valant sûreté-sécurité, au lieu d'une déclaration de transit et d'une ENS.

5. Quel est le calendrier ?



Les évolutions de DELTA T se dérouleront en plusieurs étapes.

6. Quelles sont les modalités de bascule de la phase 4 à la phase 5 de DELTA T ?

La bascule de la phase 4 à la phase 5 de NCTS sera différente selon que les opérateurs agissent en EDI ou en DTI. En DTI, la bascule se fera en une seule fois. En EDI, les prestataires de logiciels disposeront d'une période de transition afin de mettre leur logiciel en conformité avec la phase 5.

Une période de migration est donc prévue pour les opérateurs. S'agissant d'une évolution structurante, les prestataires de logiciels devront demander une nouvelle certification de leur solution à la douane.

Les modalités de bascule entre la phase 5 et la phase 6 seront précisées ultérieurement.

7. Pour en savoir davantage

Une [documentation technique](#) importante a été mise en ligne sur le portail Internet de la direction générale des douanes. La Commission européenne a élaboré un [module de formation en ligne](#). Il est à noter que toute la réglementation sur le transit se trouve dans le [Manuel Transit](#), disponible en ligne, en français.

Les contrats de service sur DELTA T Phase 5 pour se connecter en mode EDI ont été mis en ligne le 15 décembre 2022 et sont consultables [ici](#).

Renseignez-vous auprès de votre prestataire de logiciel, de votre représentant en douane enregistré, de votre fédération professionnelle ou de certains organismes de formation spécialisés qui peuvent vous assister dans votre préparation.

Le [pôle action économique \(PAE\)](#) de la direction des douanes de votre région se tient également à votre disposition pour vous apporter tout complément sur les évolutions de DELTA T. Il vous précisera leurs conséquences pratiques pour votre activité et les moyens de vous préparer à ces changements.